toute notre expertise à votre service

DECRYPTER LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT

annexes 1, 2 et 4
14 heures

à distance

8,6 /10 (6 avis)

REGLEMENTATION

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Toute personne qui applique la convention des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (CCNSVP - idcc 3090).

PRE-REQUIS

Etre chargé/e de la gestion du personnel.

OBJECTIFS

- Appréhender les principales caractéristiques de la convention collective : contrat, durée du travail et rémunération
- Actualiser les connaissances sociales en fonction des mises à jour de la convention

Nous n'aborderons pas les annexes 3 (cabarets), 5 (cirque) et 6 (organisateurs occasionnels).

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 02/10/2025

Quand et comment appliquer la CCNSVP

- Ou et comment consulter la convention collective
- Définir son champ d'application
- Déterminer les dispositions et accords étendus et non étendus
- Comment appliquer les annexes 1-2-4
  - conditions de variabilité entre les annexes 1, 2 et 4
  - distinction des termes "en tournée" et "hors tournée"

Les contrats de travail dans la CCNSVP

- Les différents types de contrats
  - l'accord interbranche de 2008
  - CDI et au CDII : définition et modalités de recours
  - CDD d'usage : mentions obligatoires et spécificités
- La rupture des contrats
  - indemnités de licenciement
  - rupture conventionnelle des CDI et CDII
  - rupture du CDD d'usage

Définir la durée du travail applicable

- L'encadrement de la durée du travail
  - les durées maximales de travail des artistes et techniciens
  - le temps de repos
- Les aménagements possibles de la durée du travail
  - le temps partiel
  - aménagement pluri-hebdomadaire du travail à temps complet
  - le forfait jours
- Les règles d'application des heures supplémentaires

Rémunérer les personnels

- Focus sur le statut et la rémunération du metteur en scène et du chorégraphe
- Savoir lire les grilles de salaires pour les artistes et techniciens
- Les formes et modalités de rémunération
- Règles de rémunération des heures supplémentaires

Au vu du temps imparti, il ne sera pas possible d'étudier chaque spécificité de chacune des annexes de la convention collective

Copyright CAGEC©